

Les députés ont demandé s'il était opportun de présenter cette mesure. Bien sûr, ce ne l'est pas. Il ne sera jamais opportun de hausser les traitements et les indemnités des députés et il continuera à en être ainsi. En 1963, l'initiative avait été prise à une époque où il y avait relance de l'économie et où le chômage était relativement faible ou du moins à son déclin. Néanmoins, la hausse avait été critiquée par nombre de personnes qui prétendent maintenant que la hausse réclamée est injustifiée et inappropriée. Je conviens que cette initiative est inopportune. Il en sera toujours ainsi, parce que dans ma vie durant, tous les besoins des Canadiens ne pourront être comblés, toutes leurs aspirations satisfaites et jamais la réalisation de chaque objectif dans le domaine économique et social nous permettra de dire: le moment est venu car, comme tout est réglé, les députés devraient obtenir une hausse.

Tout à l'heure, en parlant, je me suis rappelé un discours de feu Clarence Gillis en faveur d'une majoration en 1954. En résumé, il a dit ceci: J'ai lutté toute ma vie pour améliorer la sécurité sociale et supprimer le chômage, et je continue de lutter. Je ne vois pas que mes efforts puissent suffire du fait que je recommande maintenant une majoration du traitement des députés.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) estime qu'il vaudrait mieux faire disparaître la pauvreté et réduire ou supprimer le chômage avant de prendre une décision. On pourrait dire la même chose de tous les secteurs de l'économie. Aussi bien dire, pour être logique jusqu'au bout, que le groupe de travailleurs bien organisé ne devrait pas augmenter les salaires par négociations collectives, ou ne devrait pas être autorisé à le faire, à moins que les gens moins fortunés qu'eux n'aient atteint leur niveau. Je ne puis prévoir quand il nous sera possible d'atteindre nos objectifs sociaux et de nous permettre ainsi de faire quelque chose au sujet du traitement des députés.

Nous sommes donc tous devant le malheureux dilemme d'avoir à admettre que tout n'est pas parfait dans notre société mais que nous prenons cette décision. Je ne trouve pas non plus tellement satisfaisante la solution proposée, qui serait d'attendre après les prochaines élections et d'adopter la mesure à la prochaine législature. Cette solution offre un certain attrait mais sa validité pourrait être mise en doute. La question des indemnités parlementaires serait sûrement le sujet d'un débat empreint de sectarisme politique. Le niveau de rémunération deviendrait une question électorale.

Est-ce ce que nous voulons? Inévitablement, la question encouragerait les candidats riches à offrir leurs services à la population à un taux moindre de rémunération advenant qu'ils soient élus à la place de ceux qui ont besoin de la totalité du revenu pour remplir leurs obligations. Est-ce l'objectif que nous visons? Croyons-nous accroître ainsi la confiance que le Parlement inspire ou rehausser son prestige? Comme le député de Selkirk (M. Rowland) l'a signalé, si nous nous engageons dans cette voie, le gouvernement exposerait probablement sa politique future avant les élections.

● (9.30 p.m.)

Quoi qu'il en soit, les indemnités parlementaires et les indemnités de dépenses que propose le bill, si elles sont adoptées, seront en butte aux critiques des électeurs aux

prochaines élections. Nous ne pouvons nous soustraire à cette responsabilité. Les électeurs sauront ce qui s'est passé et, s'ils le veulent, ils prendront ce gouvernement à partie s'ils jugent qu'il est allé trop loin. Supposons, toutefois, que le gouvernement ait pris position mais n'ait pas agi avant les prochaines élections. Les députés et les candidats seraient libres de prendre parti au cours de la campagne électorale de par la nature même des choses.

A supposer que les propositions n'entrent en vigueur qu'après la sanction du corps électoral, situation rare en vertu de notre système parce que les jugements sur les lois sont généralement donnés par les électeurs après coup, dans quelles circonstances pourrait-on conclure qu'ils ont sanctionné les propositions? Je me demande comment on pourrait déterminer si les électeurs ont sanctionné les propositions. Serait-ce par la réélection du gouvernement qui avait proposé les augmentations et, en ce cas, cette sanction serait-elle valable même si le gouvernement n'avait pas reçu 50 p. 100 des voix? Si la majorité des députés de tous les partis se prononçaient contre cette augmentation au cours de la campagne, ce qui se produirait probablement, cela signifierait-il qu'elle ne serait pas adoptée même si le gouvernement qui l'a proposée remportait la victoire?

Je ne vois que des difficultés dans cette voie. On peut parler de problème ou de dilemme, mais voilà ce que nous soulèverions en soumettant cette question au peuple au cours d'une campagne électorale, du moins, à mon avis. J'estime qu'il vaut bien mieux, dans l'intérêt du Parlement, accomplir ce travail maintenant et assumer nos responsabilités à titre de gouvernement et de députés. J'ai dit que le gouvernement ne tente pas de faire accepter ce projet de loi à qui que ce soit. Nous ne croyons pas avoir beaucoup à gagner, sur le plan politique, en présentant ce projet de loi. Il y a des politiciens de ce côté-ci de la Chambre tout comme en face, et ces gens savent bien qu'il n'y a pas grand-chose à gagner. Mais nous agissons ainsi parce que...

Une voix: C'est une question de principe.

L'hon. M. MacEachen: Non. Nous le faisons parce que, comme l'a déclaré le député de Selkirk, certains députés éprouvent de grands ennuis. Voilà la difficulté. Le député de Timiskaming (M. Peters) a exposé en termes à peu près analogues les problèmes auxquels les députés font face. Voilà pourquoi le gouvernement présente cette mesure. Les députés de notre parti ont signalé leurs difficultés, comme l'ont fait ceux de l'opposition. Ce n'est qu'après avoir entendu ces opinions et avoir institué une commission indépendante que nous avons décidé de présenter ce projet de loi.

Souvenons-nous qu'avant l'établissement de la commission, nous avions cru que ce serait beaucoup plus facile si un organisme autonome nous faisait des recommandations. Nous avions dit que si un organisme de l'extérieur examinait la situation et nous signalait ce que devrait être notre ligne de conduite, nous accepterions sa décision, pour faciliter les choses. La Commission a fait un examen impartial, mais nous n'avons pas eu—je ne sais comment dire—le courage d'y donner suite; nous avons décidé d'accorder un peu plus de la moitié de l'augmentation recommandée par l'organisme autonome. Voilà ce qui est proposé aux députés à propos de leur traitement, mais ils ne sont pas satisfaits. Certains députés persistent à